

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2438

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Potier, Mme Thomin, M. Garot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1618 du Gouvernement

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.